

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

1. Dénomination et adresse de la société

CAPITAL ORLETTO II INC. (la « **Société** »)
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) G1K 4B2

2. Date du changement important

Le 5 juillet 2021.

3. Communiqué

Un communiqué de presse, en versions française et anglaise, a été publié le 3 août 2021 par Globe Newswire et déposé sur SEDAR.

4. Résumé du changement important

La Société a annoncé la conclusion d'un accord de principe relativement à une opération admissible avec Corporation Charbone (« **Charbone** »).

5. Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

La Société a annoncé qu'elle a conclu une lettre d'entente en date du 8 avril 2021 avec Charbone à l'égard d'un projet de regroupement de sociétés en vertu duquel la Société acquerra toutes les actions émises et en circulation de Charbone, par le biais d'une fusion triangulaire entre la Société, Charbone et une filiale à part entière de la Société (l'« **Opération proposée** »). Il est prévu que l'Opération proposée constituera l'« opération admissible » de la Société conformément à la Politique 2.4 – Sociétés de capital de démarrage de la Bourse. La lettre d'entente remplace la lettre d'entente conclue entre la Société et Enerdro Inc. (« **Enerdro** ») le 6 janvier 2021 (la « **Lettre d'entente Enerdro** »).

Charbone avait initialement prévu transférer ses activités hydroélectriques à Enerdro tout en poursuivant ses activités de développement dans le domaine de l'hydrogène vert. Après une révision des marchés potentiels, Charbone a choisi de conserver et de poursuivre ses activités dans les deux marchés de l'hydroélectricité et de l'hydrogène vert au sein de Charbone et a mutuellement convenu de mettre fin à la Lettre d'entente Enerdro, avec l'accord de la Société, le 6 avril 2021.

À propos de Charbone

Charbone est régie et constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* depuis le 17 avril 2019.

Charbone est un gestionnaire d'énergie renouvelable qui fournit des solutions énergétiques propres et fiables de centrales hydroélectriques avec des opérations et activités limitées. Charbone entend devenir un producteur d'hydrogène vert qui fournira une solution respectueuse de l'environnement pour des utilisations industrielles et commerciales.

Le 29 juin 2021, Charbone a effectué, par l'entremise de sa filiale à part entière, CHARBONE Corporation USA, sa première acquisition depuis sa constitution, Stuwe and Davenport Partnership, LLC (« **Stuwe and Davenport LLC** »), une centrale hydroélectrique de 0,2 MW située au Vermont pour un montant de 470 000 \$ payé en espèces. La centrale hydroélectrique du Vermont comprend un accord d'achat d'électricité de 20 ans avec Cabot Hosiery Mills Inc. Stuwe and Davenport est située dans la municipalité de Northfield où elle possède un barrage construit en 1983 sur la Dog River. La centrale hydroélectrique était exploitée par Gravity Renewables, Inc., une société établie au Colorado, de 2015 à 2021.

Le 27 juillet 2021, Charbone a annoncé la conclusion d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans avec une option de renouvellement de 10 ans sur un terrain de 390 686,89 pieds carrés à Sorel-Tracy, et ce, moyennant un loyer annuel de 78 000 \$. Charbone a l'intention de construire sa première usine de production d'hydrogène de 0,5 MW au cours du dernier trimestre de 2021. Par ailleurs, les plans progressent afin de démarrer la production d'hydrogène vert à Sorel-Tracy d'ici juin 2022.

Après l'achat de la centrale hydroélectrique du Vermont, Charbone a l'intention de poursuivre l'acquisition de centrales hydroélectriques de 0,2 MW à 25 MW aux États-Unis où la Société a identifié des acquisitions potentielles d'actifs de plus de 1 500 MW. À travers l'acquisition et la consolidation de petites centrales hydroélectriques, la Société prévoit générer des revenus fixes pendant le déploiement de ses usines de production d'hydrogène vert à travers l'Amérique du Nord.

À mesure que le marché de l'hydrogène évolue, Charbone prévoit utiliser ses centrales hydroélectriques pour fournir de l'énergie propre à ses usines de production d'hydrogène vert dans le but de réduire les émissions de carbone, mais également de réduire les coûts de production. Les coûts énergétiques sont actuellement une composante importante du prix de l'hydrogène et la capacité à contrôler et à réduire ses coûts permettra à la Société d'avoir une offre plus compétitive par rapport aux autres méthodes de production d'hydrogène.

Buckell Trust, dont le fiduciaire est Dave B. Gagnon, 9029-6799 Québec inc., appartenant à Daniel Charette et JURAFE Trust, dont le fiduciaire est Stéphane Dallaire, détiennent respectivement, directement ou indirectement, 8 611 343 actions, 7 151 793 actions et 5 692 244 actions dans le capital de Charbone, ce qui représentent un total de 88,5 % des actions avec droit de vote de Charbone.

Sommaire des informations financières de Charbone

Le tableau suivant présente des informations dans les états financiers sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Stuwe and Davenport LLC. Ces informations sont tirées des états financiers non audités de Stuwe and Davenport LLC pour les exercices terminés les 31 décembre 2020, 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018. En lien avec

l'Opération proposée, Charbone fournira ses états financiers consolidés en date du 30 juin 2021.

	Exercice terminé le 31 décembre 2020 (non audité) ⁽¹⁾	Exercice terminé le 31 décembre 2019 (non audité)	Exercice terminé le 31 décembre 2018 (non audité)
Revenus	10 041 \$	281 302 \$	343 387 \$
Pertes nettes	(279 115 \$)	(503 037 \$)	(393 790 \$)
Ajustements⁽²⁾			
+Amortissement et dépréciation	129 746 \$	310 801 \$	302 127 \$
+Intérêts	45,735 \$	47 822 \$	49 827 \$
+Frais de gestion	69 156 \$	262 585 \$	297 868 \$
+Pertes sur cession d'immobilisations corporelles	----- \$	64 776 \$	----- \$
BAIIA ajusté	(34 478 \$)	182 947 \$	256 032 \$

- (1) Stuwe and Davenport LLC a été en exploitation pendant seulement un (1) mois en 2020 en raison de la résiliation du contrat avec Northfield Electric Department. Le nouveau contrat pour l'interconnexion sur le site de Cabot Hosiery Mills inc. a été conclu avant l'acquisition de Charbone. Le contrat a une durée de 20 ans pour Stuwe and Davenport LLC et la direction de Charbone s'attend à redémarrer la production d'hydroélectricité d'ici la fin du mois de septembre 2021.
- (2) Charbone croit que le BAIIA ajusté est une mesure importante pour analyser sa rentabilité d'exploitation sans être influencée par les décisions de financement, les éléments hors caisse, les stratégies d'impôts sur le revenu et les frais de gestion qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation de l'entreprise. La comparaison avec les pairs est également plus facile, car les entreprises ont rarement la même structure de capital et de financement. Chacune de ces mesures financières non-IFRS n'est pas une mesure du bénéfice ou des flux de trésorerie reconnue par les normes internationales d'information financière (IFRS) et n'a pas de signification normalisée prescrite par les IFRS. La méthode de calcul de ces mesures financières peut différer des méthodes par d'autres émetteurs et, par conséquent, la définition de ces mesures non-IFRS peut ne pas être comparable à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont avertis que les mesures financières non-IFRS ne doivent pas être interprétées comme une alternative aux résultats nets déterminés conformément aux IFRS en tant qu'indicateurs de la performance de Charbone ou aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation en tant que mesures de la liquidité et des flux de trésorerie.

Sur la base des états financiers non audités de Charbone pour le trimestre terminé le 31 mars 2021, Charbone a un actif à court terme total d'environ 1 400 000 \$, un passif à court terme total d'environ 130 000 \$, et des débentures convertibles de 2 000 000 \$. En date du 31 décembre 2020, Charbone n'avait aucun actif et aucun revenu et des pertes de 360 000 \$. Avec la centrale hydroélectrique du Vermont nouvellement acquise, Charbone prévoit commencer à générer des revenus à partir de septembre 2021.

L'Opération proposée et le financement concomitant

Charbone a présentement 24 243 367 actions de catégorie A émises et en circulation (les « **Actions ordinaires Charbone** ») ainsi que des débentures convertibles pour un

montant total de 2 395 845 \$ qui peuvent être converties le ou avant le 31 décembre 2023 en actions de catégorie A dans le contexte d'un événement important tel que l'Opération proposée (les « **Déventures existantes Charbone** ») qui seront converties en Actions ordinaires Charbone à la clôture de l'Opération proposée.

Dans le cadre de l'Opération proposée, Charbone effectuera un placement privé (le « **Placement privé Charbone** ») de reçus de souscription de Charbone (les « **Reçus de souscription** ») pour un montant minimum de 5 000 000 \$ CA, qui seront entières auprès d'un agent des reçus de souscription. Le prix de chaque Reçu de souscription sera déterminé en fonction des conditions du marché au moment de la clôture. Une fois les conditions de libération de l'entiercement satisfaites, ce qui inclut la conclusion de l'Opération proposée, chaque Reçu de souscription devrait être exercé, sans paiement d'une contrepartie supplémentaire et sans autre action de la part de son détenteur, pour une Action ordinaire Charbone. Le 5 juillet 2021, Charbone a conclu une lettre d'entente avec Valeurs mobilières Desjardins inc. pour agir en tant qu'agent (l'« **Agent** ») qui s'engage à déployer des « efforts commerciaux raisonnables » pour le Placement privé Charbone et, dans le cadre duquel Charbone paiera, dans le cas où le Placement privé Charbone est complété, une commission à la clôture égale à 8 % du produit brut obtenu de tous les investisseurs ainsi qu'à émettre un nombre de bons de souscription égal à 8 % du nombre de titres émis dans le cadre du Placement privé Charbone (les « **Bons de souscription de l'Agent** »). Le prix d'exercice des Bons de souscription de l'Agent sera égal au prix des titres émis dans le cadre du Placement privé Charbone. La durée d'exercice des Bons de souscription de l'Agent sera de 24 mois à compter de la clôture du Placement privé Charbone. Charbone paiera également une commission de 100 000 \$ CA à l'Agent à la clôture du Placement privé Charbone, par l'émission de titres à un prix égal au prix par titre émis en vertu du Placement privé Charbone.

L'Opération proposée sera réalisée par le biais d'une fusion triangulaire en vertu de laquelle une filiale à part entière de la Société (« **Orletto Subco** »), fusionnera avec Charbone conformément à une convention de fusion (la « **Convention de fusion** »). La Société acquerra la totalité des Actions ordinaires Charbone en contrepartie de l'émission d'actions ordinaires de la Société qui représenteront 82 % de toutes les Actions ordinaires Charbone à la clôture de l'Opération proposée après la conversion des Déventures existantes Charbone, mais avant la clôture du Placement privé Charbone. Le ratio d'échange demeure un sujet de discussion entre la Société et Charbone. En outre, toutes les Actions ordinaires Charbone émises et en circulation après l'exercice des Reçus de souscription seront échangées contre des actions ordinaires de la Société aux mêmes termes et conditions. Les Bons de souscription de l'Agent émis par Charbone seront échangés pour des Bons de souscription de l'Agent par la Société avec les ajustements requis, selon le même ratio que pour l'émission des actions ordinaires de la Société en échange de toutes les Actions ordinaires Charbone émises et en circulation.

La société issue de la fusion d'Orletto Subco et de Charbone sera détenue à 100 % par la Société (l'« **Émetteur résultant** »). À la conclusion de l'Opération proposée, l'Émetteur résultant changera alors son nom pour « Corporation CHARBONE » (le « **Changement de nom** ») afin de poursuivre ses activités. La réalisation de l'Opération proposée reste soumise à un certain nombre de conditions, dont, entre autres : la réception de tous les consentements, ordonnances et approbations nécessaires; la remise des états financiers audités de la Société;

les états financiers audités de Charbone pour l'exercice du 31 décembre 2020; aucun changement important défavorable dans les activités, affaires ou opérations de la Société; aucun changement important défavorable dans les activités, affaires ou opérations de Charbone; l'examen, à la seule satisfaction de Charbone, de la situation financière, de l'activité, des propriétés, des titres, des actifs et des affaires de la Société; l'examen, à la seule satisfaction de la Société, des actifs de Charbone et de la situation financière et des activités de Charbone; l'approbation de l'Opération proposée par le conseil d'administration de chacune de la Société et de Charbone; la conclusion accords définitifs dans une forme et un contenu satisfaisant pour les parties; la convention d'entiercement de la Bourse doit avoir été conclue; le conseil d'administration de la Société doit être composé de cinq administrateurs; la Société ne doit pas avoir entrepris d'activités autres que celles liées à la réalisation de l'Opération proposée et à la conclusion de la Convention de fusion.

Il n'y a aucune garantie que toutes les approbations réglementaires nécessaires seront obtenues.

Sommaire des dirigeants de l'Émetteur résultant

Il est prévu que, simultanément à la clôture de l'Opération proposée, le conseil d'administration et la direction de la Société soient reconstitués. Les détails concernant les administrateurs proposés de l'Émetteur résultant seront fournis dans un communiqué de presse ultérieur. Les administrateurs proposés exerceront leurs fonctions jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de l'Émetteur résultant suivant la clôture, ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment nommés ou élus. Les principaux dirigeants de l'Émetteur résultant seront Dave B. Gagnon en tant que président et chef de la direction, Stéphane Dallaire en tant que chef de la direction financière et responsable du financement, et Daniel Charette à titre de chef des opérations.

Des renseignements biographiques supplémentaires sur les administrateurs et dirigeants proposés de l'Émetteur résultant sont fournis ci-dessous :

Dave B. Gagnon – Président et chef de la direction

Dave B. Gagnon est un entrepreneur en technologies climatiques depuis plus de 25 ans. Avec sa vision et sa capacité à établir des partenariats stratégiques, il a développé plusieurs entreprises internationales en les engageant dans des projets de grande envergure avec des entités publiques. Il a également été un pionnier dans la mise en œuvre de politiques de développement durable qui deviendraient plus tard une pratique courante dans de nombreuses industries.

En 1998, M. Gagnon s'est joint à ExportDev, une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a assisté d'autres entrepreneurs à faire croître leur entreprise et où il a acquis une connaissance approfondie des marchés financiers. Après son avoir œuvré pour le plus grand fonds de pension du Québec, il est revenu à sa passion entrepreneuriale et a poursuivi sa vision en démarrant ses propres entreprises.

En 2000, il a fondé l'entreprise manufacturière d'éoliennes AAER Inc. Après l'acquisition de l'entreprise AAER Inc. par Pioneer Power Solutions Inc. en 2010, M. Gagnon a fondé

Tantalex Resources Inc. en 2012, une société d'exploration et de développement de lithium et de tantale cotée à la Bourse, pour laquelle il était chef de la direction jusqu'en 2019.

M. Gagnon est actuellement actionnaire principal et président-directeur général de Charbone, un fournisseur d'énergie à zéro émission de carbone qui est impliquée dans des opérations d'hydrogène vert et d'hydroélectricité.

Stéphane Dallaire – Chef de la direction financière et responsable du financement

Stephane Dallaire est un gestionnaire de niveau exécutif avec 25 ans d'expérience dans la direction d'opérations financières, de placements privés, de fusions et acquisitions et de cessions d'actifs dans les secteurs des hautes technologies, du divertissement, des télécommunications, des technologies informatiques, des technologies solaires et énergétiques. Il a participé à plus des partenariats financiers et stratégiques au niveau international où il a joué un rôle clé dans la mise en œuvre et la fourniture de solutions à forte croissance pour de grandes institutions.

M. Dallaire a passé de nombreuses années dans le secteur des énergies renouvelables en tant que gestionnaire d'investissement chez Hydro-Québec - Capitech de 2001 à 2002 et en tant que chef des finances et vice-président principal du développement des affaires chez ICP Solar Technologies en 2003. DE 2014 à 2018, il était associé directeur chez Towerlook/Fidenti Global Partners, une firme d'investissement boutique à Montréal, ainsi que président-directeur général de Platinum Corporation, une société de logiciels de DSE. Il a par ailleurs démontré une expertise en évaluation financière, en capital de risque et en placements privés à la Société générale de financement du Québec de 1998 à 2001, puis, de 2004 à 2013, en tant que conseiller indépendant où il a aidé des entreprises à augmenter leur valeur et à améliorer leur performance.

Reconnu comme spécialiste IT-Finance, M. Dallaire a également récemment reçu sa certification en intelligence artificielle du MIT Sloan School of Management.

Titulaire des titres CFA, CMA, CPA et CPA (É.-U.), M. Dallaire détient également un B.A.A de HEC Montréal en finance (1995), un EMBA (2003) et un diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité de l'Université du Québec (2007). Il est également membre du CFA Institute, de l'Ordre des CPA du Québec, du Illinois Board of Examiners et du Illinois Department of Financial and Professional Regulation.

Daniel Charette – Chef des opérations

Daniel Charette est un vétéran dans le domaine de l'énergie renouvelable et un entrepreneur qui gère de nombreuses entreprises d'énergie durable depuis plus de 30 ans. Au début, lorsque l'industrie de l'énergie éolienne canadienne a commencé à être considérée comme une solution viable, il est devenu un dirigeant de renom sur les marchés des énergies renouvelables.

En 1998, il a été nommé directeur de la fabrication par le manufacturier danois d'éoliennes NEG Micon A/S pour mettre en place la première usine d'assemblage de nacelles d'éoliennes au Canada. De 1999 à 2002, il a créé le premier centre régional d'exploitation et d'entretien des éoliennes au Canada, pour ce qui était alors le plus grand parc éolien

d'Amérique du Nord. De 2002 à 2005, il a agi à titre de responsable des ventes nationales de NEG Micon A/S pour le Canada et pour Vestas Wind Systems A/S. En 2005, il a rejoint Brookfield Renewable Partners LP en tant que directeur du développement des affaires pour la division des énergies renouvelables.

En 2006, il a rejoint AAER inc. en tant que vice-président principal. AAER inc. était le premier fabricant d'éoliennes purement canadien. Suite au rachat d'AAER inc. par Pioneer Power Solutions Inc., il a été nommé président de Pioneer Wind Energy Systems Ltd. Il a ensuite rejoint la filiale canadienne de NRG Systems, Inc. à titre de directeur des opérations pour la division de fabrication et d'installation des tours météorologiques. Plus récemment, il a occupé le poste de chef de projet chez Leader Resources Services Corp. pour la construction de projets d'énergie éolienne, solaire et de stockage.

M. Charette a siégé sur divers conseils d'administration et conseils d'associations, dont le conseil d'administration de l'Association canadienne de l'énergie éolienne pendant neuf ans, l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable pendant deux ans et la Latin Wind Energy Association pendant 3 ans.

Initiés

Il est prévu que les personnes suivantes seront des initiés de l'Émetteur résultant : Dave B. Gagnon, Daniel Charette et Stéphane Dallaire, soient personnellement ou par l'intermédiaire de leur société de gestion.

Parrainage de l'Opération admissible

Le parrainage d'une Opération admissible est exigé par la Bourse, à moins d'une dispense ou d'une renonciation conformément aux politiques de la Bourse. La Société a l'intention de demander une dérogation aux exigences de parrainage conformément aux politiques de la Bourse, mais rien ne garantit qu'une telle dérogation sera accordée.

Autres informations relatives à l'Opération proposée

L'Opération proposée ne constituera pas une « opération admissible auprès de personnes ayant un lien de dépendance » (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse) pour la Société. Par conséquent, l'Opération proposée ne nécessitera pas l'approbation des actionnaires de la Société.

Aucune commission d'intermédiaire n'est payable dans le cadre de l'Opération proposée.

L'Opération proposée nécessitera l'approbation des actionnaires de Charbone. Charbone a l'intention de tenir une assemblée des actionnaires pour obtenir toutes les approbations nécessaires.

Conformément aux politiques de la Bourse, les actions ordinaires de la Société sont actuellement suspendues de la négociation et le resteront jusqu'à ce que la Bourse le détermine, ce qui, selon les politiques de la Bourse, pourrait ne pas se produire avant la réalisation de l'Opération proposée.

D'autres mises à jour, y compris des informations financières concernant Charbone, sa filiale Charbone Corporation USA et des détails concernant les administrateurs proposés de l'Émetteur résultant, seront fournies dans un communiqué de presse ultérieur.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

Non applicable.

6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*

Non applicable.

7. Information omise

Non applicable.

8. Membre de la haute direction

Pour toute information additionnelle, veuillez contacter :

M. Benoit Chotard
Président et chef de la direction
Téléphone : (778) 996-4676

9. Date de la déclaration

Le 12 août 2021